

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la coopérative Medor du 15 juin 2024

Démarrage 9h40 à l'IHECS (Bruxelles)

Constitution de l'AG

23 personnes présentes - 25 à partir de 10h40, 26 à partir de 10h50

29 représentées

Nomination d'une scrutatrice, Sylvie Gaillard

l'AG est constituée.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Présentation par Laurence Jenard et Jean-François Herz

Médor a été accompagnée par Febecoop (agence-conseil pour les coopératives) et a créé un Focus group avec des membres de l'équipe et du Conseil d'administration

Trois objectifs :

- Répondre au nouveau code des sociétés (cadre légal)
- Aligner les statuts à nos pratiques internes (notamment liées au fonctionnement de la chambre des fondateurs)
- Adapter notre gouvernance à l'évolution de la coopérative

Pour rappel, les grands principes de la coopérative (régis par l'ACI):

1. Adhésion libre et volontaire
2. Pouvoir démocratique exercé par ses membres
3. Participation économique des membres
4. Autonomie et indépendance
5. Education, formation et information
6. Coopération entre les coopératives
7. Engagement envers les communautés

Nous avons redéfini les finalités externes de la coopérative :

1. Enrichir le débat démocratique et développer un journalisme éthique, artisanal et d'intérêt public
2. Garantir l'indépendance éditoriale des journalistes
3. Lutter contre l'accélération et la polarisation de l'information et favoriser l'inclusion des publics les plus éloignés de l'information
4. Produire et diffuser une publication d'information indépendante
5. Démontrer qu'une autre forme d'entreprise est possible

Et les finalités internes (pourquoi on existe pour les membres) :

1. Améliorer les conditions de travail des collaborateurs/trices
2. Permettre aux coopérateurs/trices d'être partie prenante d'un projet médiatique inventif
3. Questionner les pratiques internes et mettre sur pied des méthodes
4. de travail éthique, collective, solidaire et inventive
5. Chercher à développer un modèle robuste, cad qui encourage la sobriété et la coopération avec les individus plutôt que la performance

Quels impacts cette redéfinition a-t-elle sur les statuts ?

Jusqu'à aujourd'hui, Médor fonctionne avec deux chambres : les coopérateurs/trices ordinaires (= parts C), 1700 personnes ; et les fondateurs/trices (= parts F), 19 personnes.

Parmi les F, certaines se sont un peu éloignées du projet pour des raisons personnelles ou professionnelles alors qu'elles gardent un pouvoir de décision important (majorité de blocage).

Parmi les C, à l'inverse, certaines personnes se sont rapprochées du projet et s'impliquent au quotidien.

→ il faut redéfinir les personnes admises dans cette classe spécifique disposant d'une majorité de blocage. Elle ne représente plus les « fondateurs/trices » mais des « Médoriens/Médoriennes ».

→ il faut redéfinir un collège des Médorien-nes possédant des parts de classe A (= Médorien.nes) et les autres coopérateur-ices possédant des parts de classe B

Les conditions d'appartenance aux Médoriens/riennes sont définies comme suit :

- Adhérer au projet, à ses finalités, et ses lignes de force telles que décrites dans l'Appel ;
- Avoir participé ou participer de manière active au développement de Médor ou travailler régulièrement à Médor, sous n'importe quel statut ;
- Être disposé à rentrer dans un processus de décision collectif et horizontal ;
- Être prêt-e à s'investir dans le projet tant dans des tâches de réflexion collective que dans des actions concrètes

Le processus d'adhésion

L'adhésion à la chambre des Médorien.nes se fait sur simple demande du collège des Médorien.nes à la majorité des $\frac{3}{4}$.

L'exclusion se fait via l'OA (organe d'administration - nouveau nom pour le CA) sous avis du collège des Médorien.nes.

Dorénavant, on est l'un ou l'autre (coopérateur ou Médorien).

Modalités de délibération des Médorien.nes

- pas plus d'une procuration d'un-e autre Médorien-ne
- au moins la moitié de ses membres présents ou représentés
- pour l'AG : majorité de blocage

Autres modifications

OA (ex-CA) : mandats passent à 2x3 ans (au lieu de 3x2 ans) pour éviter une rotation trop rapide.

D'autres adaptations sont intéressantes pour être en règle par rapport aux arguments suivants

La société coopérative agréée (agrément fédéral) si l'entreprise atteste respecter certains principes coopératifs (ancien agrément CNC)

La société coopérative agréée comme entreprise sociale SC (agrément fédéral) si la coopérative n'a pas pour but principal de procurer un avantage économique ou social à ses actionnaires, mais bien dans l'intérêt général de générer un impact sociétal positif pour l'homme, l'environnement ou la société. Le focus se déplace ici des besoins des coopérateurs vers l'intérêt général.

La société coopérative agréée entreprise sociale SCES (agrément fédéral) si la coopérative a pour but de générer un impact sociétal positif pour l'homme, l'environnement ou la société, et qui a les deux agréments (coopérative agréée et coopérative agréée comme entreprise sociale). Cela vise donc une coopérative tournée vers l'intérêt général mais qui applique les critères coopératifs.

En Région Bruxelloise, l'entreprise à but social ou ESD est un agrément pour toute entreprise de droit public ou privé (y compris les coopératives) qui respectent les trois principes suivant :

- mise en oeuvre d'un projet économique,
- poursuite d'une finalité sociale (intérêt collectif, limiter la redistribution des bénéfices, recours à des modes de productions et de consommations durables, ..)



- exercice d'une gouvernance démocratique (tension salariale faible, dynamique participative et transparente, ..) .
Ce dernier agrément nous permet d'avoir 10 % de majoration des aides classiques aux entreprises et un accès aux appels dédiés (dont les financements européens)
On n'a rien modifié à nos pratiques pour être en règle avec ces agréments mais on a officialisé des pratiques dans les statuts.

Questions de l'assemblée

Pourquoi changer la durée des mandats OA (CA) ?

Laurence : parce que certains administrateurs ont dit que 2 ans étaient trop courts pour se plonger dans la réalité de Médor.

Tension salariale de 1 à 4 ?

C'est le maximum mais on n'est pas du tout dans ces échelles-là. Laurence n'a pas de Tesla de société. Plus concrètement, les employés suivent les barèmes de la CP 200 +10 % (les deux dernières colonnes) et les freelances « médorien.nes » sont tous et toutes payés 250€ la journée pour les tâches de coordinations (pilotages, ..)

Modalités administratives

Les changements statutaires doivent se faire devant notaire et selon une procédures spécifiques expliqué dans la convocation.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer ou voter sur les modifications statutaires que si les membres présents ou représentés à l'assemblée possèdent au moins la moitié du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde convocation sera nécessaire et la nouvelle assemblée délibérera et statuera valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Sur base de ce cadre légal et en concertation avec la notaire nous vous proposons de mettre en place le processus suivant.
Après la discussion et le vote d'aujourd'hui, nous vous convoquerons pour une AG statutaire chez la notaire pour l'approbation officielle de ces nouveaux statuts. Ce rendez-vous aura lieu le lundi 22/07 à Schaerbeek. Laurence Jenard y sera mais vu la structure de notre capital, nous n'obtiendrons sans doute pas le quorum demandé. Cette situation doit être actée officiellement par la notaire. Celle-ci établira un PV de carence. Nous convoquerons donc une deuxième fois les coopérateurs et coopératrices pour une deuxième AG statutaire (sans quorum cette fois-ci). Lors de cette réunion, la notaire officialisera le changement des statuts. Elle se passera toujours dans l'étude du notaire le 6/08. Laurence Jenard y sera aussi. Vous êtes aussi les bienvenus.

Les nouveaux statuts pourront ensuite être publiés officiellement.

Vote sur l'approbation de ce changement de statuts

Vote des F : unanimité en faveur du changement

Vote des C : unanimité en faveur du changement

Le changement de statuts est approuvé par les chambres F et C.

Représentation des C à l'OA (ex-CA)

Un seul candidat, Jean-François Herz, se présente pour un troisième mandat. Envie de continuer et de mettre ses compétences (notamment financière). JF est directeur de la SAWB (fédération d'économie sociale).

Vote à bulletins secrets avec des petits papiers et un beau sac Médor.
La scrutatrice scrute.

PAUSE A BASE DE « FRUITS DE SAISON » ET DE CAFE DELICIEUX

Résultats des votes représentation des C à l'OA

Jean-François Herz est élu à 43 voix pour et deux absentions

note : les candidats F suivants ont été élus le lundi 24 juin :



Philippe Engels : 13 oui -1 abstention
Chloé Andries : 13 oui -1 abstention
Geoffroy Gits, : 13 oui -1 abstention
Alexandre Leray : 14 oui
L'OA est désormais composé de :

Parts C :

- Grégory Dubois
- Benjamin Pelletier
- Jean-François Herz

Parts F :

- Philippe Engels
- Chloé Andries
- Geoffroy Gits
- Alexandre Leray

Médor remercie Sarah Magnan, Ludivine Loiseau et Quentin Noirfalisse qui quittent le CA.
Bisous bisous

RETOUR SUR L'ANNEE 2023 ET SUR LES ENGAGEMENTS DE L'APPEL

Rapport d'activités 2023

Olivier Bailly revient sur l'histoire de l'Appel

Début 2023 : inquiétude sur la viabilité de Médor et interrogation sur la manière de rencontrer un nouveau public. On a voulu repartir du fond, de nos valeurs, d'une envie de se repositionner, 10 ans après la création de la coopérative, de redéfinir une proposition pour les 10 années à venir.

Réflexion au sein de la rédaction et de la coopérative qui a débouché sur l'Appel, sorti en décembre 2024, en même temps que le numéro troué.

Citation d'Olivier Bailly pour la postérité : « *Ce n'étais pas un appel à la pitié mais un appel au sens* »

Cet appel est aussi une boussole qui permet de faire le point, régulièrement.

- Défense d'un journalisme artisanal. Levée de fonds en cours pour soutenir l'aspect artisanal ; recherche en cours d'un bureau qui peut être ouvert sur l'extérieur (candidature non-retenue pour un lieu dans les Marolles).
- Soutenir la création visuelle en Belgique. Repositionnement par rapport à la photo documentaire. Numéro de septembre portera cette réflexion, voir comment on peut soutenir le monde de la photo docu en Belgique.
- Appuyer notre indépendance. Dernier numéro : mise au point sur le principe de (non)-relecture de nos articles via l'édito qui pointe une exception à ce principe (quelques situations, identifiées, nous autorisent à le faire mais en le mentionnant aux lecteurs/trices).
 - Question dans l'assemblée : refuse-t-on le journalisme collaboratif (travail côte à côte avec les sources, le journaliste se met dans une posture de transmetteur) ?
 - Réaction d'un coop : dommage de ne pas pouvoir relire ses propos. Les journalistes expliquent les différents cas de figure (on refuse les relectures complètes, qui laissent la porte ouverte à de l'ingérence, mais on peut, au cas par cas, accepter des relectures de citations pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs ou mettre en confiance une source fragile). Le débat est ouvert, il y a des possibilités de relecture mais notre engagement est de le mentionner aux lecteurs/trices
- Faire de la diversité une force. On parvient à une forme d'équilibre de genres mais pas d'origines. On a fait des rencontres pour essayer de comprendre pourquoi c'est difficile. Plus difficile d'attirer des personnes d'origine non-européenne dans la presse écrite d'investigation long format. On revient sur le principe de bourse, on tente plutôt des actions (recréer du contenu écrit à partir de podcast). On va tester des pratiques sur l'année à venir.
- Être respectueux des gens et de l'environnement. On est le seul média à avoir un partenariat avec Article 27 (une cinquantaine de numéros demandés par an, Médor récupère 3,50 euros par numéro envoyé, ce qui correspond plus ou moins aux frais de port).
- Continuer à se marrer. Boum de Médor le 4/7 pour nos 10 ans aux Halles de Schaerbeek, 18h-minuit.



Comptes des Résultats et bilan 2023

Présentés par Laurence

Les comptes ont été vérifiés par Jérôme Herman, vérificateur aux comptes, nommé par l'AG en 2023

Perte de - 48.818€ sur l'année 2023, qui s'ajoute aux pertes antérieures (voir bilan), c'est moins que prévu dans le budget.

Explications :

Recettes supérieures à ce qui avait été budgété : + 440761€ au lieu de + 428375€ , notamment par une meilleure vente à l'unité (et moins d'abo que prévus).

Pour trois raisons principales

- veille active sur la fermeture des points de vente et essayer de trouver toujours des nouveaux numéros.
- bonne vente numéro Franquin.
- bonne vente du numéro 33 le 1^{er} décembre.

Une ligne de nouvelle recette représente la coproduction du documentaire des paris sportifs avec la société wrongmen

Dépenses : On a tenu notre promesse. Réduction des dépenses contenu et admin (depuis 2021 -52,000 €).

Olivier salue quand même l'effort, dans un secteur hyperconcurrentiel. On passe d'une perte de presque 100.000 € en 2022 à 48.000€ en 2023.

Bilan 2023

Bénéfice reporté de - 365.185€ La fragilité se confirme. Le capital et les fonds propres diminuent, mais sont toujours positifs. On est solvable jusqu'en mi-2025

La valeur de la part C = 3,32€

Lecture d'un mot de Jérôme Herman par JP Borloo

- Aucune anomalie détectée dans l'état des comptes
- Il a posé des questions de détails, notamment sur le calcul des amortissements (nouvelle règle qui permet d'amortir déjà sur la première année depuis 2022 mais sur les amortissements en cours avant, on garde le plan d'amortissement).
- Mouvements liés à l'activité Kiosque (neutres).
- Créances à un an au plus : factures émises en 2023 mais payées en 2024.
- Adaptation au nouveau code des sociétés après cette AG.
- Il nous assure que les comptes reflètent la réalité.

RETOUR VERS LE FUTUR □ ANNEE 2024 ET SUIVANTES

Bonnes nouvelles de l'année 2024 par Quentin

- Publication d'un texte fort « L'appel pour un journalisme robuste » en décembre. Retours très positifs sur le projet
- Nombre d'abos en hausse (3508 en juin 2024) mais 80% d'entre eux sont à 54 euros (prix plancher). Objectif fin 2024 : 3600. Mais : comme des abos arrivent à échéance chaque trimestre (abos annuels) et donc on perd chaque trimestre une partie d'abonnés. >>>> gros combat de la sortie d'usine
- Subside « aide à la presse » coulé dans un décret, peut monter jusqu'à 85000 euros (on a budgété prudemment 75000 euros)
- L'ASBL Médor atelier peut aller chercher des subsides pour des projets plus laboratoires
- Saga « BPost ». On annonçait une grosse augmentation des tarifs. Finalement, petite augmentation (8-10 cents par envoi) mais le Fédéral compense la différence (max 10cent l'envoi) via des crédits d'impôts

Questions

Intervention de Phil : le résultat des élections (et montée de l'extrême droite) est une opportunité pour attirer de nouveaux publics.

Aide à la presse sur 4 ans ? Pas de risques de détricotage ?



Il s'agit d'un décret. Soit plus solide mais jamais impossible.

Point positif : les outils de gestion sont de mieux en mieux maîtrisés (et fiables).

Les décisions du CA pour l'avenir :

- économie dans les dépenses, on ne peut pas couper plus sans toucher à l'ADN et la qualité du produit;
- meilleure gestion de stocks (impression moins importante et rachat des invendus de Tondeur) ;
- renforcer le réabonnement automatique (maintenant les personnes ont plus la main sur la domiciliation, facile à désactiver) ;
- réflexion autour nouvelle politique de prix (beaucoup de personnes avec abo moins cher où augmentation des prix) ;
- réinvestissement de la boutique non pas pour réinvestir le numérique mais améliorer les offres et l'efficacité.
- Comment renforcer la notoriété de Médor ? Exemple du documentaire « Après la pluie », et ses 2500 spectateurs (au 15 juin, 5000 exemplaires).

L'équilibre peut être atteint en 2027 si

- vente de 4300 abos aux mêmes prix
- vente de 2800 ex à la pièce à un prix plus élevé

>>>> Equilibre à 4300 abonnements + 2800 par numéro, soit 7100 numéros.

Présentation du budget 2024

Equilibre à 3600 abonnements visés + 2800 par numéro, soit 6400 numéros.

La vente au numéro génère des commissions différentes entre le diffuseur Tondeur et nos librairies partenaires et est donc la moins intéressante

Les 12500 euros en produits et charges exceptionnelles s'expliquent par l'intervention estimée de notre assurance protection juridique pour rembourser nos frais d'avocat dans le cadre d'une plainte de Socfin (groupe Bolloré) qui nous attaque en diffamation (procédure bâillon) au Luxembourg pour l'article de Cédric Vallet. Le journaliste et le média sont poursuivis.

Questions

Impact du Médor troué ? Chiffre de Tondeur assez décevant. Dans la moyenne (1600 Médor). Il est moins populaire que le Médor 'Franquin'. Mais les librairies 'partenaires' indépendantes peuvent avoir plus vendus (on ne peut pas encore le dire).

Bilan soirée Médor de décembre ? 59 abos, 950€ de ventes des numéros à la pièce (Médor 3 et anciens numéros)

Dans le PV de 2023, essayer de comprendre le profil du lectorat ? On a fait une étude d'impact social. On a interrogé notre lectorat, accompagné par la SAW-B. 600 personnes ont répondu, soit 10 %. Médor aurait un impact positif, l'info étant sûre, parce que son modèle commercial est fiable. Satisfaction autour des sujets également.

Levée de fonds (80.000) pour :

- réaménagement dans un local (on a six mois!) ;



- 'rénovation' de la boutique en ligne et le CRM pour faire le lien avec la compta (Odoo communauté, soit libre). Logiciel développé pour plusieurs coopératives avec frais de mise à jour partagés (ce qui n'est pas le cas des frais de migration). Discussion avec Alter Echos, cahier des charges commun ;

- diagnostic de notre maquette graphique, réalisé via Html to print, langage web adapté pour Médor, avec des fonctionnalités qui doivent être réactualisés pour continuer à être opérationnels.

FinancelInvest.brussels pourrait renforcer la démarche par recapitalisation ou par prêts.

VOTES POUR LES COMPTES DE RESULTATS, LE BILAN ET LE BUDGET

Compte des résultats 2023

Vote 'fondateur' : pour unanimité

Vote AG pour unanimité

Bilan 2023

Vote 'fondateur' pour unanimité

Vote AG pour unanimité

Décharge aux adminsitrateurs et administratrices

Vote 'fondateur' pour unanimité

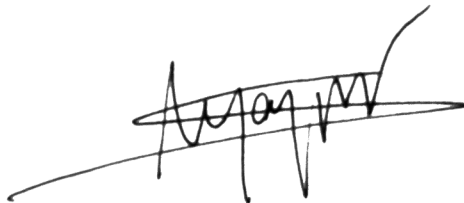
Vote AG pour unanimité

Budget 2024

Vote 'fondateur' pour unanimité

Vote AG pour unanimité

L'AG est cloturée à 13h00

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.